

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 20/09/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. De LAGARDE Vincent (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIE Nawal, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. BOUCHON Christophe), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Héléne, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel (Procuration de M. JOUANY Claude), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 20/09/2023

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. De LAGARDE Vincent), M. JOUANY Claude (Procuration à M. TROUCHES Michel), M. GOUTY Michel, M. COSQUER Cyril

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAoui Nawal.

N° DEL2023-44 : Cession de la parcelle ZM 707 sise lieudit Garban.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par Éric DEBARD représentant la SCI RD 612 sise 100 rue du Verbial 81 000 ALBI pour l'achat de la parcelle ZM 707 d'une superficie de 3 562m² sise lieudit Garban à Puygouzon.

Actuellement, cette parcelle est en partie occupée par le Club du Chien qui utilise surtout la parcelle voisine cadastrée ZM50.

Cette parcelle cadastrée ZM50 est en cours de vente aussi le Club du Chien a-t-il été enjoint de libérer les lieux.

Compte-tenu de ce fait, cette parcelle n'ayant pas d'utilité pour la commune, il est proposé au Conseil Municipal de valider la cession de cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune et d'en définir les conditions générales de vente.

- **Vu** les articles L 2121-29 du CGCT,
- **Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 88 000€ établie par le service des Domaines par courrier en date du 24 août 2023, pour une surface de

parcelle estimée à 4 394m² le plan cadastral définitif n'ayant pas été reçu au moment de la saisine ;

- **Considérant** que l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines précise le tarif de 20€ le m² pour cette parcelle ;
- **Considérant** que la surface définitive de la parcelle a été obtenue auprès du service du cadastre à posteriori et s'élève à 3 562m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de vendre à la SCI RD 612 sise 100 rue du Verbial 81 000 ALBI représentée par M. Debard Eric la parcelle cadastrée ZM 707 d'une superficie de 3 562 m² au prix de 71 240 € ;
- **DIT** que les frais notariés, taxes et tous frais annexes liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAOU



Le Maire

Thierry DUFOUR


